

Cergy, le 9 novembre 2020

Objet : Elargissement du dispositif d'aide financière d'urgence Covid-19 aux 18-25 ans

Madame, Monsieur,

La France est actuellement confrontée à une crise sanitaire sans précédent qui frappe en première ligne les plus fragiles. Ainsi, l'ensemble des Caf reconsidèrent leurs dispositifs en matière d'attribution des aides financières individuelles.

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise déploie une aide financière d'urgence afin d'apporter un soutien aux familles se trouvant démunies pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires du fait du contexte sanitaire et économique.

Dans le cadre de la crise économique, la Caf du Val d'Oise élargit son dispositif aux jeunes de 18 à 25 ans jusqu'au 18/12/2020

L'aide d'urgence est attribuée sous forme de secours aux jeunes dont la situation démontre une perte ou une baisse de ressources liée à la crise sanitaire actuelle.

Le secours d'urgence a pour vocation de répondre à :

- un besoin alimentaire de première nécessité soit 50€ par personne et par semaine. Le travailleur social évaluera le nombre de semaine à prendre en charge
- une incapacité de payer une charge incompressible dans un plafond de 815€
- un impayé de loyer constitué depuis mars du fait d'une perte de ressource liée à la crise sanitaire et économique, dans la limite de 2000€. L'aide sera versée directement au bailleur.

La Caf 95 invite ses partenaires accompagnant les jeunes à instruire la demande selon la procédure définie dans le document ci-joint

En vous remerciant par avance de votre coopération pour la mise en œuvre de ce dispositif, je vous prie de croire en l'expression de ma sincère considération.

Christelle KISSANE
Directrice générale de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val d'Oise